



## Commune d'EPINOY

### Interdiction des produits phytosanitaires au 01/01/2017

La loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques depuis le 01/01/2017, pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et relevant de leur domaine public ou privé. (Article L.253-7 du code rural et article 4 modifié de la loi 2014-110 du 06/02/2014 dite « loi Labbé »)

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, le Conseil Municipal a décidé de demander à chaque riverain de bien vouloir entretenir son trottoir comme le prévoit l'article L.2212-2 du CGCT.

La propreté de la commune est l'affaire de tous. Nous comptons sur votre compréhension et votre participation.

Merci à tous.

La Municipalité.